

## L'État favorisera les entreprises formant des apprentis

**Appels d'offres**  
Le DIP lance une nouvelle mesure pour encourager l'apprentissage. Des soutiens financiers aux entreprises sont reconduits.

Les années passent, les études et les mesures se suivent, mais Genève est toujours la lanterne rouge de l'apprentissage. Le nombre de places y est faible en comparaison nationale: 1,7% des emplois sont occupés par des apprentis, contre 4,7% en Suisse. Il faudrait ajouter 8500 places aux 5000 existantes pour rejoindre la moyenne du pays! Et on compte moins de 2% de places vacantes. Dans le contexte de la crise sanitaire et économique, une étude de la Haute École de gestion de Genève montre que sur 800 entreprises sondées, 20% hésitent à

prendre un apprenti à la rentrée et 30% y renoncent. Pour anticiper le risque d'une pénurie de places et pour continuer à promouvoir cette formation, le Département de l'instruction publique (DIP) a annoncé mardi la reconduction de soutiens aux entreprises.

### Contexte particulier

Le contexte de l'apprentissage à Genève est particulier à plusieurs égards. D'une part, le tissu économique du canton, fortement tertiarié, ne favorise pas cette filière pratique et l'économie demande une très forte qualification des employés. D'autre part, l'âge moyen des jeunes qui choisissent cette voie est élevé, 20 ans. À la sortie du Cycle, seuls 4% des élèves entrent directement en apprentissage.

Pour promouvoir la filière duale - mi-temps en entreprise et mi-temps à l'école - le DIP a annoncé la reconduction de mesures exceptionnelles prises l'an passé pour faire face à la crise du Covid, dont le prolongement du délai de signature des contrats d'apprentissage ainsi que des soutiens financiers. L'État prend ainsi en charge les trois premiers mois de salaire d'un apprenti pour les entreprises en difficulté et accorde une prime de 3000 francs aux nouveaux formateurs. En 2020, ces soutiens ont coûté 2,1 millions de francs au Canton. Un budget similaire est estimé pour 2021.

À cela s'ajoute une nouvelle mesure d'adjudication des marchés publics, soit des achats de biens, services ou travaux par l'administration cantonale. La

mesure concerne un certain type d'acquisition pour des montants plafonnés (jusqu'à 250'000 francs pour les services, 500'000 francs pour le gros œuvre et génie civil). «Nous avons une marge de manœuvre sur les petits montants mais pas sur les plus importants, qui sont soumis à des normes internationales», précise Anne Emery-Toracinta, conseillère d'État chargée du DIP. Dorénavant, pour repeindre des locaux comme pour faire traduire des documents, les collaborateurs de l'administration devront consulter une liste regroupant les sociétés formatrices et favoriser leur offre. «L'objectif est de privilégier celles-ci, mais aussi de créer un effet de levier pour inciter les autres à former», résume la magistrate.

**Aurélie Toninato**